

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE



Plan Local d'Urbanisme de Créteil:

approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2004.7/2.015 du 04/10/2004,
révisé par délibération du Conseil Municipal n°2007.2-2.003 du 26/03/2007,
modifié par délibération du Conseil Municipal n° 2008-1-2.002 du 04/02/2008,
mis à jour par arrêté du Maire n° 1295 du 26/03/2008,
modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2009.1-2.001 du 02/02/2009,
modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2010.6-2.043 du 06/12/2010,
modifié par délibérations du Conseil Municipal n°D2012.2-2.002, n°D2012.2-2.003 du 26/03/2012,
modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2013.5-2.023 du 08/12/2013,
révisé par délibération du Conseil Municipal n°D2013.5-2.024 du 08/12/2013,
modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2014-9-2.043 du 08/12/2014,
modifié par délibération du Conseil Municipal n°D2015-4-2-021 du 29/06/2015,
modifié par délibération du Conseil Territorial n° CT2017.4/061-1 du 21/06/2017,
modifié par délibération du Conseil Territorial n° CT2017.4/061-2 du 21/06/2017,
mis à jour par arrêté du Président de l'établissement public territorial n° AP2018-019 du 04/09/2018,
modifié par délibération du Conseil Territorial n° CT2018.5/98-2 du 26/09/2018,
mis à jour par arrêté du Président de l'établissement public territorial n° AP2018-021 du 28/09/2018,
modifié par délibération du Conseil de Territoire n° CT2020.5/080-1 du 02/12/2020,
modifié par délibération du Conseil de Territoire n° CT2022.5/084 du 14/12/2022,
modifié par délibération du Conseil de Territoire n° CT2023.3/050 du 21/06/2023.

PLAN DE ZONAGE

Plan Local d'Urbanisme de Créteil:

approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2004.712.015 du 04/10/2004,
révisé par délibération du Conseil Municipal n° 2007.2.2.003 du 26/03/2007,
modifié par délibération du Conseil Municipal n° 2008-1-2.002 du 04/02/2008,
mis à jour par arrêté du Maire n° 1295 du 26/03/2008,
modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2009-1-2.001 du 02/02/2009,
modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2010-6-2.043 du 06/12/2010,
modifié par délibérations du Conseil Municipal n° D2012-2-2.002, n° D2012-2-2.003 du 26/03/2012,
modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2013-5-2.023 du 08/12/2013,
révisé par délibération du Conseil Municipal n° D2013-5-2.024 du 08/12/2013,
modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2014-9-2.043 du 08/12/2014,
modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2015-4-2.021 du 29/06/2015,
modifié par délibération du Conseil Territorial n° CT2017.4/061-1 du 21/06/2017,
modifié par délibération du Conseil Territorial n° CT2017.4/061-2 du 21/06/2017,
mis à jour par arrêté du Président de l'établissement public territorial n° AP2018-019 du 04/09/2018,
modifié par délibération du Conseil Territorial n° CT2018.5/98-2 du 26/09/2018,
mis à jour par arrêté du Président de l'établissement public territorial n° AP2018-021 du 28/09/2018,
modifié par délibération du Conseil de Territoire n° CT2020.5/080-1 du 02/12/2020,
modifié par délibération du Conseil de Territoire n° CT2022.5/094 du 14/12/2022,
modifié par délibération du Conseil de Territoire n° CT2023.3/050 du 21/06/2023.

DESSINE PAR : Stéphane Mazars - DGLUD ECH:1/3000

LEGENDE

LIMITES

- Communale
- de zone
- Espaces boisés classés
- EMPLACEMENTS RESERVES
- Aire d'accueil des gens de voyage

UU désignation de la zone

2 Secteurs de plan masse

2 Orientations d'aménagement et de programmation

Périmètre de servitude limitant les droits à construire

- Servitude levée le 26/03/2017
Constructions ou installations interdites à partir de 40 m²
- Servitude levée le 14/12/2027
Constructions ou installations interdites à partir de 40 m²

IDENTIFICATION DES ZONES

UAa	UAb
UAc	UB
UCa	UCb
UCba	UCc
UD	UE
UEa	UF
UG	UH
UIa	UIb
Uic	UJ
UK	ULa
ULb	ULc
ULd	UMa
UMb	UN
N	

